



Congé maternité non déclaré à l'employeur

Par **valerie65**, le **19/11/2013** à **10:09**

Bonjour,

je viens d'avoir mon premier bebe , je dois reprendre mon travail le 7 decembre 2013. Le probleme c'est que je n'ai jamais déclaré ma grossesse à mon employeur . J' ai ete arrete 4 mois avant le debut du congé maternité et il etait bien noté arret lié à la grossesse.

Mon employeur m'a envoyé une LR/AR pour justifiéer de mon absence apres mon arret maladie mais je n'ai jamais donné suite.

Qu'est-ce que je risque à mon retour, peut-il me licencier.

Merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **19/11/2013** à **14:10**

Bonjour,

Il faudrait préciser si vous n'avez pas non plus déclaré le congé maternité...

A priori, l'employeur pourrait vous licencier mais pas pour faute grave...

Par **valerie65**, le **19/11/2013** à **15:32**

Bonjour,

j'ai fait la declaration à la CAF , mais je n'ai jamais rien fourni à mon employeur et je dois reprendre le 9 decembre mais lui ne le sais pas puisqu'il ne sait pas les dates de mon congé maternité

Par **P.M.**, le **19/11/2013** à **16:03**

Vous n'avez donc pas justifié votre absence et vous êtes pratiquement en abandon de poste, je me demande d'ailleurs comment vous avez pu percevoir les indemnités journalières de la Sécurité Sociale pendant le congé maternité...

Par **valerie65**, le **19/11/2013** à **16:23**

oui , c'est cela le probleme peut-il me licencier pour abandon de poste et je pense que mon retour ne va pas etre le bienvenu surtout que je n'avais pas de souci avec mon employeur

Par **P.M.**, le **19/11/2013** à **16:25**

Il faudrait qu'il fasse preuve d'une grande mansuétude pour admettre votre attitude...